



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre,

Paris, le 16 MARS 2015

N° 15-000364-I

Note

à

destinataire in fine

OBJET : Développement de l'apprentissage au ministère de l'intérieur

P. J. : Une fiche technique
Un tableau prévisionnel des recrutements.

Dans le cadre de la politique de renforcement de l'apprentissage, le Président de la République a fixé un objectif de recrutement de 10 000 apprentis d'ici 2017 au sein de la fonction publique de l'Etat.

Je tiens à ce que le ministère de l'intérieur soit exemplaire dans le développement du contrat d'apprentissage qui participe à la politique gouvernementale d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, et permet à l'administration de bénéficier d'un apport de compétences diversifiées et renouvelées.

Le contrat d'apprentissage s'adresse à des jeunes aux profils variés, et peut correspondre à des niveaux de recrutement allant du CAP jusqu'au Master. Il n'a pas pour objectif premier le recrutement dans la fonction publique mais l'obtention d'un diplôme ; il s'agit toutefois d'une vraie opportunité pour préparer un concours de la fonction publique.

Plusieurs mesures ont été prises pour faciliter la mise en œuvre des objectifs fixés par le Président de la République : les apprentis ne seront plus comptabilisés dans les plafonds d'emploi des différents services. Par ailleurs, les dépenses de rémunération et de formation seront entièrement compensées pour les apprentis recrutés en 2015, sur l'année en cours. Pour 2016, la moitié des coûts de rémunération et de formation engagés sera compensée.

Il est attendu que le ministère recrute au moins 1226 apprentis entre la rentrée 2015 et la rentrée 2016.

Pour atteindre cet objectif, je souhaite que 600 apprentis au moins intègrent les services du ministère en septembre prochain. Cela suppose une mobilisation résolue de l'ensemble des services du ministère, pour lesquels cet objectif global se déclinera de la manière suivante :

- direction générale de la police nationale (hors SGAMI) : 150
- direction générale de la gendarmerie nationale (hors SGAMI) : 150
- préfectures : 150 (soit 1 à 2 apprentis par département)
- SGAMI : 50 (soit 8 apprentis au moins par SGAMI)
- préfecture de Police de Paris : 50
- administration centrale (hors police et gendarmerie) : 50



Ces chiffres constituent un seuil minimum à atteindre pour chacun des services concernés

J'ai confié au secrétaire général le pilotage d'ensemble de ce projet. Un espace dédié à l'apprentissage est d'ores et déjà ouvert sur le site intranet de la direction des ressources humaines et une adresse de messagerie spécifique a été créée : referent-apprentissage@interieur.gouv.fr.

Je vous demande dans un premier temps de faire remonter vos prévisions de recrutement via cette adresse de messagerie, d'ici le 23 mars 2015, en complétant le tableau joint. Pour ce faire, vous vous appuyerez sur un recensement de toutes les missions qui pourraient être pourvues par le recours à l'apprentissage, en veillant à assurer un équilibre entre les différents niveaux de recrutements et de formation auxquels vous pourrez faire appel.

Vous trouverez également ci-joint une fiche technique destinée à vous aider dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Je compte sur votre mobilisation pleine et entière pour assurer le succès de cette priorité gouvernementale, à laquelle j'attache une importance toute particulière.



Bernard CAZENEUVE

Liste des destinataires

- Monsieur le préfet de police de Paris
- Monsieur le directeur général de la police nationale
- Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale
 - Monsieur le secrétaire général
 - Monsieur le directeur général des collectivités locales
 - Monsieur le directeur général des étrangers en France
- Monsieur le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises
 - Monsieur le directeur général des outre-mer
- Monsieur le délégué à la sécurité et à la circulation routières
 - Mesdames et messieurs les préfets

